

Compte-rendu de la commission H&S du lundi 20 mars 2023

Etaient présents :

Alexis BERTRAND	SARPI REMEDIATION
Nicolas BOUCHERY	APAVE
Stefaan DE TAVERNIER	EGIS
Boris DEVIC-BASSAGET	SARPI REMEDIATION
Mathilde DRAPIER	SOLER Environnement
Marie DUCLOS	UPDS
Nathalie FAZENDA	KALIES
Thierry GEGU	SECHE ECO SERVICES
Christel de LA HOUGUE	UPDS
Tanguy LATRON	MONTACHET
Christophe LAVAUUX	OGD
Romane LOPEZ	REMEA
Stephane MALHERBE	RSK
Mathilde MANUEL	GOLDER
Nathalie MORIN	SOCOTEC
Rodolphe ORDRONNEAU	BUREAU VERITAS
Marc-Éric PAUTET	GINGER BURGEAP
Amandine PENEY	EKOS
Reynald PERROT	TAUW
David POULIQUEN	DEKRA
Cécile QUEINNEC	IDRA
Anne-Charlotte SANNIER	ABO-ERG
Marine TOANEN	EODD
Anne TREMILLON	ELEMENT-TERRE
Mathys TROLES	SEREA

1. Adoption du compte-rendu de la commission H&S du 17 janvier 2023

Le compte-rendu de la commission H&S du 17 janvier 2023 est adopté.

Les articles H&S seront intégrés dans le prochain UPDS Mag en 2023.

Les fiches de bonnes pratiques et notamment la fiche Amiante est en cours de relecture.

2. Accidentologie

Cf. diaporama en annexe

L'UPDS a réussi à obtenir les résultats de tous les adhérents, mais toujours après de multiples relances.

La sinistralité du collège ingénierie (TF1 et TF2) se dégrade fortement du fait d'une très nette augmentation du nombre d'accidents avec arrêt (x3,5 par rapport à 2023).

Le TG du collège ingénierie est élevé mais est en grande partie lié à un AAA qui a généré un arrêt de longue durée.

Les bons résultats du collège travaux en termes de nombre d'accidents avec arrêt (-40%) permettent d'atténuer en partie les résultats du collège ingénierie pour aboutir à une dégradation limitée du TF1 de la profession.

Il pourrait être intéressant que le collège travaux partage ses outils de communication en lien avec l'H&S.

Actions : CDH compare les chiffres UPDS aux moyennes nationales, lorsqu'elles seront publiées.
CDH se renseigne sur les salariés victimes des AAA pour savoir s'il s'agit de nouveaux embauchés.

3. Percement des réseaux : réflexion sur protocole commun

Les adhérents ont fait part d'un presque-accident : le percement des réseaux malgré le passage de géoradar.

Les adhérents proposent que l'UPDS rédige un document pour que tous les adhérents s'alignent sur la manière de faire en termes de protection des réseaux. Cela, nécessitera une mise en commun des bonnes pratiques de chaque adhérent. Pour la réalisation de ce document, il peut également être intéressant de se rapprocher des acteurs en géoréférences (FNEDRE).

En revanche dans ce document, il faudra faire attention à prendre en considération différentes contraintes présentes, notamment le type d'environnement (urbain ou rural), et faire une approche par niveau de risque. Il faudra également rappeler que les contraintes sont les mêmes sur terrains privés que sur les terrains publics. : il faut savoir où passent les réseaux ! Il faut faire en sorte de responsabiliser le maître d'ouvrage.

Il faudra faire coïncider la parution du document avec la publication de l'article dans UPDS Mag (intervertir les sujets d'articles entre juin et octobre).

Personnes intéressées par ce GT : Marine Toanen (EODD) – Reynald Perrot (TAUW) – Alexis Bertrand (SARPI) – Christophe Lavaux (ORTEC SOLEO) – Marc-Eric Pautet (BURGEAP) – Esmé Bouillez (RSK) - Cécile Queinnec (IDRA) – Nathalie Morin (SOCOTEC)

4. REX : protocole de gestion des terres impactées aux cyanures

Un adhérent a partagé l'exemple d'un site Engie où de fortes quantités de cyanures étaient présentes. Pour gérer ces terres, ils ont utilisé des masques à cartouches adaptées à la pollution inorganique. De plus, dans la mesure où le soleil décompose le cyanure en acide cyanhydrique, il est très important de couvrir les terres cyanurées en cas de journée ensoleillée

La grande problématique de la gestion des terres impactées aux cyanures est le coût. La présence de cyanures en grande quantité peut remettre en question l'utilisation des traitements classiques utilisés sur d'autres polluants présents (hydrocarbures). Quand il y a présence de terres goudronnées et de terres cyanurées, éviter de les mélanger.

La chaux est souvent utilisée pour rendre les boues et goudrons pelletables. Attention toutefois, car l'ajout de chaux augmente le COT lixiviable et peut augmenter la quantité de cyanures aisément libérables si des terres cyanurées sont mélangées avec les goudrons. L'augmentation de ces paramètres peut gêner l'acceptation en ISD.

5. Prochaine réunion

Le 16 mai 2023 en visio